

## Article RG01 : Généralités

**1.a)** Le présent règlement régit le déroulement du défilé de Cosplay à la convention EPITANIME. Il peut être complété ou modifié sans préavis.

**1.b)** La participation à l'un des défilés est tributaire de l'approbation et du respect, sans condition, du présent règlement.

## Article RG02 : Définitions

**2.a)** Chaque défilé Cosplay consiste en un défilé de personnes ou groupe de personnes costumées, ci-après désigné par « défilé ».

**2.b)** Les défilés peuvent être sujets à des classements et remises de prix dont les modalités de classements sont définies dans les règlements particuliers de chaque défilé.

## Article RG03 : Nombre de Participants

**4.a)** Chaque défilé accueille un nombre limité d'inscriptions, défini dans les règlements particuliers de chaque défilé.

**4.b)** Ces limites peuvent être modifiées, sans préavis, par l'organisation Cosplay en fonction du planning général du festival.

## Article RG04 : Inscriptions aux Défilés

**5.a)** La participation à l'un des défilés est tributaire de la préinscription dûment réalisée en suivant le mode d'inscription indiqué dans les règlements particuliers de chaque défilé.

**5.b)** La validation de cette préinscription doit être confirmée par EPITANIME pour être effective.

**5.c)** Les personnes dont la préinscription aura été validée devront impérativement se présenter au vestiaire Cosplay et aux horaires indiqués dans les règlements particuliers de chaque défilé, pour transformer leur préinscription en inscription, la feuille d'émargement attestant de l'acceptation des règlements.

**5.d)** Aucune inscription ne sera prise en compte en l'absence de cette confirmation sur place.

## Article RG05 : Inscriptions Groupes aux Défilés

**6.a)** Le terme « Inscriptions Groupes » désigne toute inscription en vue d'une prestation faisant intervenir plus d'un participant sur scène.

**6.b)** Chaque groupe doit désigner un responsable de groupe qui s'engage à fournir à EPITANIME, les documents nécessaires à l'inscription de chacun des membres de son groupe.

**6.c)** Le responsable s'engage à respecter et à faire respecter à tous les membres de son groupe le présent règlement, et les différentes instructions qui pourront lui être transmises par EPITANIME, sans condition.

**6.d)** Sur place, il devra s'assurer que tous les membres sont présents et que les documents fournis pour la prestation scénique fonctionnent correctement.

## Article RG06 : Prix des Défilés

Les prix des défilés sont définis dans les règlements particuliers de chaque défilé.

## Article RG07 : Temps de Passage

**7.a)** Les temps de passages individuels et en groupe sont définis dans le règlement particulier de chaque concours de Cosplay.

**7.b)** Au-delà de ce temps, le Jury se réserve le droit d'infliger une pénalité sur la note des participants ou bien de disqualifier les participants n'ayant pas respecté ces limites.

## Article RG08 : Accompagnements de Prestation

**8.a)** Seul un accompagnement audio ou vidéo est possible.

**8.b)** Les fichiers audio doivent être au format MP3 et les fichiers vidéo au format AVI.

**8.c)** Aucun montage audio ou vidéo ne pourra être réalisé par EPITANIME, avant ou pendant les défilés.

## Article RG9 : Eléments Obligatoires

**9.a)** Une image ou illustration du (ou des) personnage(s) interprété(s) doit être fourni à EPITANIME.

**9.b)** Tous les fichiers joints à votre inscription devront être identifiable (avec votre prénom, nom, celui du groupe ou du personnage incarné).

**9.c)** L'absence de cette image ou illustration rend la préinscription non valide. Aucune image ne pourra être récupérée sur place.

**9.d)** Tous les accessoires, armes et moyens de stabiliser un élément de décor sur scène doivent être déclarés au moment de l'inscription. Lors du checking, tout accessoire qui n'apparaîtra pas sur la liste ne sera pas accepté, toutefois, l'organisation se réserve le droit d'accepter un ajout au moment du checking sous réserve que celui-ci entre dans le règlement. Tout cosplayeur qui tentera de dissimuler un accessoire sera disqualifié (même à posteriori).

## Article RG10 : Jury et Notation

**10.a)** Le Jury officiel sera composé de 3 personnes pour les défilés.

**10.b)** Les membres du Jury officiel n'ont pas le droit de participer au concours qu'ils jugent.

**10.c)** EPITANIME se réserve le droit de modifier le nombre de jurés.

## Article RG11 : Restriction à l'Inscription

**11.a)** Sauf mention contraire, les participants peuvent s'inscrire à tous les défilés .

**11.b)** Chaque participant ne peut participer avec un même costume qu'à un seul défilé.

**11.c)** Chaque participant s'engage à concourir avec le costume qu'il a indiqué lors de son inscription.

**11.d)** Les membres du Jury, n'ont pas le droit d'être en même temps participant aux différents défilés.

**11.e)** Les enfants de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure et avoir une autorisation parentale. De plus, l'accompagnateur majeur doit lire et signer le présent règlement et le règlement particulier du défilé où l'enfant est inscrit.

**11.f)** Pour les enfants de moins de 11 ans, l'organisation Cosplay se réserve le droit de refuser l'inscription, si les conditions ne semblent pas adéquates à la gestion de ces participants.

**11.g)** Tous costumes présentés par les participants doivent être conçus à la main majoritairement. Le participant s'engage donc à ce qu'au minimum 50% de son costume soit fabriqué par lui-même ou avec l'aide de ses proches. Tout costume acheté sera refusé à l'inscription.

**11.h)** Un participant ne peut pas participer au même concours avec deux costumes différents.

## Article RG12 : Sécurité

**12.a)** Pour des raisons de sécurité, la pyrotechnie (feu d'artifice, pétards, briquet, objets enflammés ou incandescents, bougies , fumée) est interdite sur la scène de même que tout objet pouvant occasionner des débris dangereux (type accessoires en verre). Fondamentalement l'organisation cosplay se réserve le droit d'interdire tout accessoire qui pourrait entraver la sécurité des personnes sur scène et/ou dans les vestiaires (grosse bonbonne d'hélium, appareils chauffants, etc..).

**12.b)** Les liquides sous toutes leurs formes (pistolets à eau, bouteilles remplies , fioles ...) sont interdits sur la scène.

**12.c)** Les armes (répliques de sabres, armes tranchantes et/ou contondantes, etc.) sont interdites, à l'exception des reproductions fabriquées par les participants, et à la seule condition où ces répliques ne constituent aucun danger pour autrui. De ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une arme si elle est jugée dangereuse pour un passage sur scène.

**12.d)** Les paillettes, confettis, plumes etc. sont interdits sur la scène.

**12.e)** Les sacs de sable fermés hermétiquement (poids sportif ou gueuses) sont autorisés sur scène comme méthode de stabilisation d'éléments de décors. Ils devront être déclarés lors de l'inscription, seront soumis à un contrôle par EPITANIME qui se réserve le droit de les refuser sur scène si leur qualité de fermeture hermétique ou leur résistance ne sont pas jugées satisfaisantes. Un test de projection au sol sera effectué.

**12.f)** L'organisation se réserve le droit d'interrompre toute prestation qui troublerait la sécurité des candidats ou des personnes présentes.

**12.g)** Pour leur propre sécurité, les participants ne peuvent pas s'approcher à moins d'un mètre des bords de la scène.

## Article RG13 : Disqualification

**13.a)** Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent règlement ou du règlement particulier du défilé auquel il s'inscrit sera automatiquement et immédiatement disqualifié.

**13.b)** Tout participant ne respectant pas les instructions d'EPITANIME pourra être immédiatement disqualifié.

**13.c)** Tout participant coupable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants, ou de tout autre délit lors du festival sera immédiatement disqualifié de façon définitive. Des poursuites seront lancées à son encontre en applications des lois et règlements en vigueur.

**13.d)** Tout participant ne respectant pas le point 10.c) sera disqualifié.

**13.e)** Tout participant ayant modifié son image de référence sera disqualifié et exclu des concours.

## Article RG14 : Droit à l'Image

**14.a)** En adhérant au présent règlement, les participants autorisent toute exploitation commerciale ou promotionnelle de leur image filmée ou photographiée pendant le salon, dans le cadre de la communication ou promotion du festival.

**14.b)** Cette autorisation est valable pour une durée de 3 ans.

**14.c)** De son côté, EPITANIME s'engage à ce que les images utilisées soient conformes à la morale et à la loi. Toute image dégradant la personne humaine, la pornographie et la violence sont formellement proscrites.

**14.d)** EPITANIME vous fera signer une feuille d'émargement attestant de la lecture et de l'acceptation du présent règlement lors de la validation de votre inscription sur place.

## Article RG15 : Responsabilité

**15.a)** EPITANIME ne pourra pas être tenue responsable si un candidat est victime de dommage corporel provoqué par un tiers ou par une négligence de sa part.

**15.b)** EPITANIME ne pourra être tenue responsable de tout vol qui pourrait survenir dans les vestiaires Cosplay ou tout autre lieu du festival.

**15.c)** Les enfants de moins de 15 ans sont sous l'entière responsabilité de leur accompagnateur majeur, qui doit posséder une autorisation écrite d'un tuteur légal, s'il ne l'est pas lui-même. L'accompagnateur doit posséder un billet d'entrée au festival.

**15.d)** Les participants pourront être amenés à utiliser du matériel prêté par EPITANIME, l'un de ses partenaires ou prestataires. Pendant toute la durée de ce prêt, les participants sont entièrement responsables du

matériel et de tous dommages qui pourraient lui être causés. Les participants sont responsables de tous dommages matériels et corporels qu'ils pourraient causer en utilisant ce matériel.

**15.e)** Les participants sont entièrement responsables des dommages qu'ils pourraient causer au matériel d' EPITANIME, de l'un de ses partenaires ou prestataires.